

seuse par la voye des armes; celles qui se font les plus intéressées en leur faveur, ne l'ont fait que par la négociation, pour leur éviter le châtement auquel s'exposent les peuples qui prennent les armes contre leurs Maîtres. Ainsi à en juger par ce qu'il y a de plus apparent & de plus conforme à la gloire & à l'intérêt des Souverains, qui ne leur permet pas d'autoriser la revoltte des peuples; on doit croire que si les Majorquins trouvent des approbateurs de leur conduite, & du secours de la part de quelques particuliers; ce ne peut être que par quelques perturbateurs du repos public, ou par ceux qui aux dépens de leurs voisins, se flattent de trouver quelque profit dans un commerce illicite & prohibé par le droit des gens.

Quoi qu'il en soit, ceux qui se sont appropriez le Gouvernement & l'autorité chez les Majorquins, ne doutant pas que la Cour d'Espagne se lasseroit enfin du retardement de leur soumission, & de l'exécution des esperances qu'ils en avoient donné; ôterent des Emplois, ceux qui savoient être disposés à accepter l'amnistie, & les autres marques de la clemence du Roi, que S. M. étoit prête de leur accorder; tant par son propre mouvement, qu'à la priere & consideration des Puissances qui auroient bien voulu, que ce soulèvement n'eût pas retardé plus longtems les fruits de la paix & la liberté du commerce sur la Méditerranée. Ce fut donc dans la vûe de perpétuer ces troubles, que le Gouvernement tirannique, auquel les Majorquins se trouvent assujettis, ôterent à Don Joseph-Pons de Leon le Com-
mande-